

Situé à proximité de grands centres urbains, la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce est une des villes fondatrices de la Beauce qui compte désormais plus de 5 000 habitants. Saint-Joseph-de-Beauce est une ville bénéficiant d'un environnement tranquille et enchanteur par ses vues imprenables sur la vallée de la rivière Chaudière.

Sous la responsabilité du directeur des loisirs, l'adjoint(e) aux loisirs effectue des tâches de gestion et d'organisation du service des loisirs et de planification et de réalisation, incluant le camp de jour et la bibliothèque.

### **TÂCHES ET RESPONSABILITÉS**

- Gérer et collaborer à la planification, l'organisation, la gestion et la supervision de l'ensemble des activités entourant le bon fonctionnement du service des loisirs.
- Assurer, en collaboration avec le directeur des loisirs, la gestion des programmes de loisirs existants, en complémentarité avec les organismes du milieu.
- Soutenir et planifier des activités sportives, culturelles et communautaires.
- Collaborer à la gestion des terrains sportifs et du camp de jour (planification de la programmation, gestion et coordination du personnel, etc.).
- Participer à l'embauche des employés.
- Assurer la gestion des inscriptions.
- Faire les horaires d'activités.
- Tenir des dossiers et des registres à jour et rédiger des rapports.
- Effectuer d'autres tâches connexes ou complémentaires à la demande de son supérieur.

### **PROFIL RECHERCHÉ**

- Détenir un baccalauréat en récréologie, un diplôme d'études collégiales en techniques de gestion et d'intervention en loisir ou avoir une formation jugée équivalente.
- Avoir cumulé deux (2) ans d'expérience dans le domaine.
- Maîtriser le français ainsi que les logiciels tels que Word, Excel.
- Être familier avec un logiciel d'inscription d'activités.
- Avoir de fortes habiletés en communication et dans l'utilisation des réseaux sociaux.
- Avoir du leadership et de l'expérience en gestion de personnel.
- Avoir déjà travaillé dans le milieu municipal serait un atout.



## OFFRE D'EMPLOI ADJOINT(E) AUX LOISIRS

### CONDITIONS DE TRAVAIL

- Poste cadre permanent avec horaire variable de 37,5 heures par semaine.
- Congés personnels, de maladie et fériés.
- Avantages sociaux concurrentiels, dont assurances collectives et fonds de pension.
- Salaire établi selon l'entente établissant la rémunération et les conditions de travail du personnel cadre.

Vous êtes le/la candidat(e) que nous cherchons? Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation avant le 22 mars 2024 à 10h à [info@vsjb.ca](mailto:info@vsjb.ca) à l'attention de :

Concours d'emploi - Adjoint(e) aux loisirs  
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce  
843, avenue du Palais  
Saint-Joseph-de-Beauce (Québec)  
G0S 2V0  
[info@vsjb.ca](mailto:info@vsjb.ca)

Nous remercions tous les candidats de leur intérêt. Seuls les candidats retenus seront contactés.